

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1206

présenté par

M. Kerbrat, Mme Amrani, M. Bernalicis, M. Coulomme, Mme Legrain, Mme Élisabeth Martin,
M. Prud'homme et M. Vannier

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index seniors après consultation de l'association nationale pour l'amélioration des conditions de travail.